

Des risques jugés de moins en moins souvent naturels

L'enquête SUMER représente une somme de données portant sur un éventail de risques particulièrement étendu. Tentative de décryptage avec Nicole Guignon, Marie-Christine Flourey et Dominique Waltisperger, qui ont coordonné la partie "statistiques" de l'enquête.

Les premiers résultats de SUMER 2003 montrent une augmentation de l'exposition à des risques physiques "classiques" tels que le bruit ou les produits chimiques alors que l'emploi industriel, généralement associé à cette catégorie de risques, diminue. Comment expliquer ce paradoxe ?

Ces premiers résultats de SUMER sont cohérents avec ceux des enquêtes *Conditions de travail*¹. On observe que la pénibilité physique ne diminue pas. Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer cette situation. La première est celle de l'existence de la pénibilité physique dans des activités non-industrielles, en particulier dans les activités de services aux personnes, de logistique, dans le commerce, l'hôtellerie-restauration, etc.

Il y a, par ailleurs, un effet de meilleure prise en compte de la pénibilité physique : les travailleurs déclarent plus. Par exemple, des analyses menées à partir des enquêtes *Conditions de travail* de 1984 et 1991 ont montré que des infirmières qui déclaraient ne pas porter de charges lourdes se sont mises à déclarer en porter. La dévalorisation du travail infirmier a eu un impact sur la perception qu'ont les infirmières de leur métier. En résumant l'analyse de manière un peu abrupte, on peut dire que "porter des personnes" est devenu "porter des charges".

L'intensification du travail et sa non-valorisation peuvent amener aussi à des changements de point de vue. Cette modification de la perception du risque est également constatée chez les médecins du travail, comme le révèle SUMER. Des risques, qu'ils avaient tendance auparavant à considérer comme naturels ou pas assez importants pour être recensés, sont désormais mentionnés. Cette prise de conscience des médecins du travail est observée, en particulier, aux niveaux des risques biologiques et, dans une moindre mesure, des risques chimiques de courte durée.

Des risques jugés négligeables dans le passé ne sont donc plus niés...

Des situations délétères mais considérées comme naturelles ou inhérentes à un métier provoquaient des attitudes de déni parmi les travailleurs concernés. C'était, par exemple, le cas des chauffeurs routiers dont une forte proportion déclarait dans le passé qu'ils n'avaient aucun risque d'accident de la route. Comme cette proportion diminue, le risque est davantage pris en compte.

Pour expliquer l'augmentation de l'exposition aux risques chimiques, faut-il également invoquer une meilleure prise de conscience du risque par les travailleurs et les médecins du travail ?

C'est difficile à dire car le questionnaire pour SUMER 2003 n'est pas le même que celui de SUMER 1994. Des produits tels que les gaz d'échappement ou les carburants, qui sont extrêmement répandus, ne figuraient pas dans le questionnaire de 1994. Il y a probablement eu une hausse du nombre d'expositions due à la prise en compte des expositions à des substances qui ne figuraient pas dans le précédent questionnaire. Une contre-enquête à SUMER 1994, réalisée par des hygiénistes industriels et portant sur la déclaration des expositions aux produits chimiques, a montré que les hygiénistes avaient tendance à trouver plus de produits que les médecins du travail. La hausse constatée dans SUMER 2003 de l'exposition aux produits chimiques, qui n'est d'ailleurs pas énorme, ne reflète donc pas forcément une hausse du nombre de produits auxquels les travailleurs sont exposés. En outre, les expositions de courte durée sont aujourd'hui mieux prises en compte.

Pour la première fois, le questionnaire SUMER abordait les risques liés à l'organisation du travail et, notamment, la question de la charge mentale. Que révèlent les premières analyses des résultats ?

Il y a une pénibilité mentale importante mais on ne peut évidemment pas faire de comparaison puisque ces aspects n'avaient pas été pris en considération par l'enquête de 1994. L'idée préconçue était que les cadres étaient soumis à un stress professionnel et les ouvriers à de la pénibilité physique. Il s'avère que les cadres soumis à une demande psychologique forte bénéficient de latitude pour prendre leurs décisions, ce qui n'est habituellement pas le cas des ouvriers et, en particulier, de ceux qui appartiennent à une catégorie que nous avons appelée les "Zolas" (voir le graphique p. 14).

Qui sont exactement ces "Zolas" ?

Il s'agit de plus ou moins 800 000 personnes, soit 5 % de la population salariée. Ce sont essentiellement des ouvriers de type industriel et des ouvriers qualifiés de la manutention. Les secteurs sur-représentés sont ceux de l'automobile, des biens intermédiaires et de l'agroalimentaire. On constate que ces "Zolas" sont confrontés à de la pénibilité physique mais aussi à une

¹ L'enquête *Conditions de travail* est menée tous les sept ans en France depuis 1978. Cette enquête, qui repose sur les déclarations des actifs, porte sur l'organisation du temps de travail, les rythmes de travail, l'autonomie et la coopération, l'exercice hiérarchique et quelques questions sur l'environnement du travail c'est-à-dire les efforts physiques et les risques professionnels. Depuis 1991, l'enquête mesure aussi les effets de charge mentale liés au travail ainsi que l'usage de l'informatique. Depuis 1998, un questionnaire sur la survenue des accidents au cours du travail a également été introduit.

absence de latitude décisionnelle, ce qui fait que les gens ne peuvent pas réagir aux demandes psychologiques. Au niveau de la pénibilité physique, cette catégorie de travailleurs est par exemple soumise dix fois plus à des bruit nocifs que la moyenne. Elle est également caractérisée par une exposition au chaud, au froid et à l'humidité plus de trois fois supérieure à la moyenne. Par ailleurs, les "Zolas" sont occupés en moyenne dix heures par semaine par la manutention manuelle de charges et travaillent souvent en équipe et de nuit. Il s'agit généralement d'emplois soumis à au moins trois contraintes de rythme. Le rythme est défini soit par une machine, soit par la dépendance vis-à-vis des collègues, soit par la hiérarchie. Ils disposent donc dans leur travail d'une latitude extrêmement faible.

Les premiers résultats de SUMER permettent-ils déjà de tirer certaines conclusions en termes de genre, en particulier au niveau de la charge mentale liée au travail ?

On constate une sur-représentation féminine dans le groupe des "obligés du public", c'est-à-dire des métiers qui sont énormément en contact avec le public comme ceux de la santé et du commerce. Dans ces professions, les femmes sont soumises à

certaines contraintes psychologiques liées à des exigences contradictoires : elles doivent mener une opération d'un bout à l'autre sans interruption et en respectant des délais tout en devant répondre aux demandes du public qui provoquent une interruption du travail en cours. Ce qui caractérise essentiellement le travail féminin, c'est souvent une dévalorisation qui s'observe surtout dans le manque de soutien social et dans le manque de latitude.

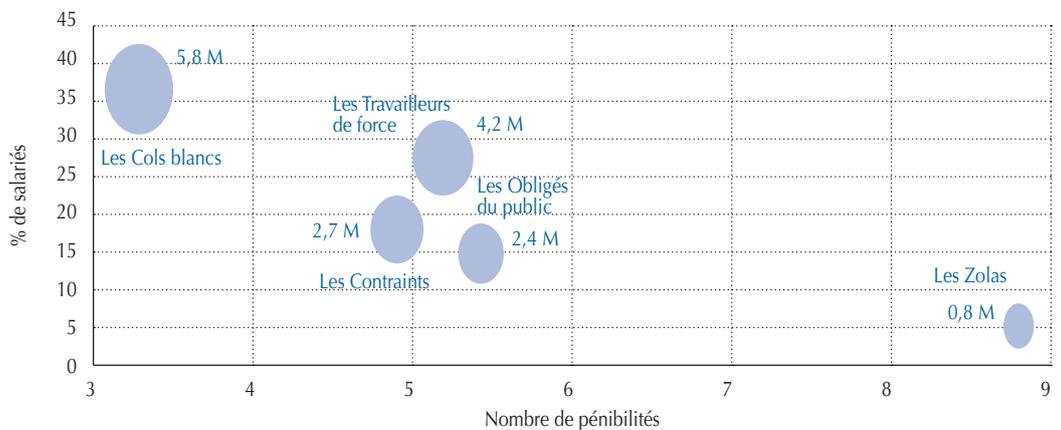
Quelles seront les thématiques explorées dans les prochaines publications réalisées sur base de SUMER 2003 ?

Nous publierons des analyses par secteurs, notamment sur le bâtiment-travaux publics et la santé, et des publications seront consacrées aux accidents du travail et aux violences du public. Quant à l'auto-questionnaire intégré pour la première fois dans l'enquête, et dont l'objectif principal est de savoir comment les travailleurs perçoivent les risques auxquels ils sont exposés, les données sont en cours de traitement à l'INSERM². Ce travail devrait être terminé à l'automne. ■

Propos recueillis par **Denis Grégoire**,
dgregoire@etui-rehs.org

² Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Classification en familles selon la nature des pénibilités subies *



* Sur base des données recueillies auprès de 22 400 salariés ayant répondu à la fois au questionnaire principal rempli par le médecin et à l'auto-questionnaire sur le "vécu du travail".

Source : *Les risques professionnels en France : principaux résultats de l'enquête SUMER*, Maison de la mutualité à Paris, 15 mars 2006

Tableau descriptif des familles

Les Familles	Surexposition aux pénibilités suivantes	Secteurs sur-représentés
Les Cols blancs	Travail sur écran ou maintien d'une position fixe de la tête et du cou ; Longue durée de la semaine de travail (+ de 40 h)	Activités financières, administrations, sécurité sociale, services aux entreprises et industries de biens d'équipement
Les Contraints	Doit rendre compte en permanence de son activité ; Travail de nuit ; Ne peut interrompre son travail	Services aux particuliers, éducation, santé, action sociale, industrie des biens intermédiaires
Les Travailleurs de force	Manutention plus de 10 h/semaine ; Posture pénible ; Travail à l'extérieur ; Vibration des membres supérieurs	Bâtiment et travaux publics, commerce, services aux particuliers
Les Obligés du public	Agression physique ; Tension avec le public	Éducation, santé, action sociale, activités financières, commerce, services aux particuliers
Les Zolas	Contraintes de rythme ; Travail de nuit ; Manutention plus de 10 h/semaine ; Travail au froid, au chaud, à l'humidité ; Travail en équipe ; Bruit nocif	Industries automobile, des biens intermédiaires, de l'agroalimentaire, des biens de consommation, des biens d'équipement